

Arrêté N° UP_2212-03_elec
portant proclamation des résultats
pour les élections au Conseil d'Orientation de
l'UNIVERSITE PERMANENTE

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021
portant création de Nantes Université et approbation
de ses statuts ;

VU la délibération n° 20211216-02 du 16 décembre
2021 portant élection de Carine BERNAULT en tant que
présidente de Nantes Université

VU les statuts de l'UNIVERSITE PERMANENTE,

VU le règlement intérieur de l'UNIVERSITE
PERMANENTE,

VU la délégation de signature reçue par Lauriane
Guégan, responsable de la cellule des affaires
institutionnelles, en date du 17 mars 2022 ;

VU les arrêtés N°UP-2212-01-elec et N° UP-2212-
02-elec portant respectivement organisation des
élections et recevabilité des listes ;

VU les procès-verbaux de dépouillement des
scrutins du 12 décembre 2022 ;

LA PRESIDENTE DE NANTES UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE N°1 : OBJET DE L'ARRETE

Le présent arrêté a pour objet de proclamer les résultats de l'élection pour pourvoir les sièges au CONSEIL D'ORIENTATION de l'UNIVERSITE PERMANENTE.

ARTICLE N°2 : PROCLAMATION DES RESULTATS

Selon procès-verbaux annexés, sont proclamés élus :

Numéro de scrutin		Candidats élus
Scrutin n°1 PERSONNELS	1 représentant ou représentante du collège BIA TSS	1. Madame Marie-Laure BRIAUD
Scrutin n°2 PERSONNELS	2 représentants ou représentantes titulaires des enseignants ou chargés de cours de l'UP 2 représentants suppléants ou représentantes suppléantes des enseignants ou chargés de cours de l'UP	Titulaires : 3. Madame Christine LENORMAND 2. Madame Dominique COMELLI Suppléants : 1. Monsieur Florian TESSIER 5. Monsieur Christophe PATILLON

Numéro de scrutin		Candidats élus
Scrutin n°3 USAGERS	4 représentants ou représentantes titulaires des étudiants du centre de Nantes du collège des USAGERS 4 représentants suppléants ou représentantes suppléantes des étudiants du centre de Nantes du collège des USAGERS.	Titulaires : 11. Madame Paule MELON 16. Madame Christine LONGAN 3. Monsieur Brian FROST-SMITH 15. Monsieur Gerard GIMENES Suppléants : 4. Monsieur Jean-Louis VERON 2. Monsieur Eric FRANCOIS 7. Monsieur Nejat NARINC 8. Monsieur Michel BOUILLARD (
Scrutin n°4 USAGERS	1 représentant ou représentante titulaire des étudiants des antennes de Loire-Atlantique 1 représentant suppléant ou représentante suppléante des étudiants des antennes de Loire-Atlantique	Titulaire : 2. Madame Gloria VELA Suppléant : 1. Monsieur Philippe LECOUEY

Les candidats ayant obtenus le même nombre de suffrage ont été départagés par tirage au sort conformément à l'article 8 de l'arrêté du 14 novembre portant organisation des élections.

ARTICLE N°3 : PUBLICATION

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie de publication sur le site internet de Nantes Université

ARTICLE N°4 : RECOURS CONTRE LES ELECTIONS

La commission de contrôle des opérations électorales instituée dans chaque académie est saisie, au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats, de toutes les contestations présentées par les électeurs, par la Présidente de Nantes Université ou par le Recteur sur la préparation et le déroulement des opérations de vote ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin. Elle siège auprès du tribunal administratif Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Ile-Gloriette BP 24111 - 44041 Nantes Cedex

Elle doit statuer dans un délai de 15 jours.

Tout électeur ainsi que la Présidente de Nantes Université et le Recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le Tribunal Administratif de Nantes. Ce recours n'est valable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le Tribunal Administratif doit être saisi au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la commission de contrôle des opérations électorales.

Le Tribunal Administratif statue dans un délai maximum de deux mois.

ARTICLE N°5 : PRISE D'EFFET

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités.

ARTICLE N°6 : EXECUTION

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent.

Fait à Nantes, le 14 décembre 2022.

Pour la Présidente de Nantes Université et par délégation,
La responsable de la cellule des affaires institutionnelles,

Lauriane GUEGAN



→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

ELECTIONS au CONSEIL D'ORIENTATION des représentants des BIATSS Collège électoral : BIATSS

Scrutin du 12 décembre 2022

Composition du bureau de vote :

Président : Sandra JEANBLANC

Assesseurs : Liliane LERICHE, Michel LE GLEUHER, Claudine NASLIN

Nombre de sièges Titulaires à pourvoir :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	8
Nombre d'émargements :	5
Nombre d'enveloppes de vote (1) :	5
Taux de participation :	62,5%
Nombre de votes comptés blancs, y compris enveloppes vides (2) :	0
Nombre de votes comptés nuls (3) :	0
Nombre de suffrages valablement exprimés (1-(2+3)) :	5
Quotient électoral (nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de siège à pourvoir) :	5

Nombre de suffrages obtenus	Candidat
5	1. Madame Marie-Laure BRIAUD

* le résultat est proclamé par la présidente de Nantes Université conformément à l'arrêté d'organisation des résultats.

À Nantes, le 12/12/2022

Le Président du Bureau de vote,



Proclamation des résultats par la Présidente
de Nantes Université :



Extrait transmis à la rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'academie de Nantes,
Chancelière des universités, le : 15/12/2022
Publié le : 15/12/2022

	Nombre de suffrages obtenus	Candidats
3	7	1. Monsieur Florian TESSIER
2	8	2. Madame Dominique COMELLI
1	9	3. Madame Christine LENORMAND
	4	4. Monsieur Bernard GALIN
4	6	5. Monsieur Christophe PATILLON

* le résultat est proclamé par la présidente de Nantes Université conformément à l'arrêté d'organisation des résultats.

À Nantes, le 12/12/2022

Le Président du Bureau de vote,



Proclamation des résultats par la Présidente de Nantes Université :




Extrait transmis à la rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités, le : 15/12/2022

Publié le : 15/12/2022

	Nombre de suffrages obtenus	Candidats
	11	6. Monsieur Alain FRANCOIS
7	16	7. Monsieur Nejat NARINC
8*	15	8. Monsieur Michel BOUILLARD
	12	9. Monsieur Joël LE BRUN
	6	10. Monsieur Henri PAUVERT
1	32	11. Madame Paule MELON
	11	12. Monsieur Denis BOCHU
	15	13. Monsieur Yvon JARNY
	15	14. Monsieur Hugues DES GARETS
4	21	15. Monsieur Gerard GIMENES
2	30	16. Madame Christine LONGAN

* pour départager les 3 candidats ayant obtenu le même nombre de voix :


- M. Michel BOUILLARD
- M. Yvon JARNY
- M. Hugues DES GARETS

Le tirage au sort a été effectué le 12/12/2022 par M. Pioulan TESSIER
 → le bulletin tiré au sort est celui de M. Michel BOUILLARD

* le résultat est proclamé par la présidente de Nantes Université conformément à l'arrêté d'organisation des résultats.

À Nantes, le 12/12/2022

Le Président du Bureau de vote,



Proclamation des résultats par la Présidente



Extrait transmis à la rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités, le : 15/12/2022
 Publié le : 15/12/2022

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

ELECTIONS au CONSEIL D'ORIENTATION des représentants des antennes Collège électoral : Antennes

Scrutin du 12 décembre 2022

Composition du bureau de vote :

Président : Sandra JEANBLANC

Assesseurs : Liliane LERICHE, Michel LE GLEUHER, Claudine NASLIN

Nombre de sièges Titulaires à pourvoir :	1
Nombre de sièges Suppléants :	1
Nombre d'électeurs inscrits :	11
Nombre d'émargements :	11
Nombre d'enveloppes de vote (1) :	11
Taux de participation :	100 %
Nombre de votes comptés blancs, y compris enveloppes vides (2) :	0
Nombre de votes comptés nuls (3) :	0
Nombre de suffrages valablement exprimés (1-(2+3)) :	11
Quotient électoral (nombre de suffrages valablement exprimés/nombre de siège à pourvoir) :	11

* Lors du dépouillement les 2 candidats ayant obtenu le même nombre de voix :

- M. Philippe LECOUVEY

- Mme Gloria VELA

Le tirage au sort a été effectué le 12/12/2022 par Florian TESSIER

→ le bulletin lié au sort est celui de Mme Gloria VELA

Nombre de suffrages obtenus	Candidats
11	1. Monsieur Philippe LECOUVEY
11	2. Madame Gloria VELA

* le résultat est proclamé par la présidente de Nantes Université conformément à l'arrêté d'organisation des résultats.

À Nantes, le 12/12/2022

Le Président du Bureau de vote,



Proclamation des résultats par la Présidente de Nantes Université :



Extrait transmis à la rectrice de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelière des universités, le : 15/12/2022

Publié le : 15/12/2022